

# 1 semaine et 1 mois

## CONTRÔLE DU DÉTECTEUR DE FUMÉES

### De quoi s'agit-il ?

Les détecteurs et avertisseurs autonomes de fumée (DAAF) sont obligatoires dans les habitations afin que les occupants ne soient pas surpris dans leur sommeil par l'incendie. 30% des incendies se déclenchent pendant la nuit et constituent la première cause des décès par les fumées : la présence d'un détecteur de fumée permet de réduire de 90% le risque d'être tué.

Le DAAF détecte les fumées émises dès le début d'un incendie et émet immédiatement un signal sonore puissant de 85 dB.



photo : Kalibri

### Quel entretien ?

Vous devez veiller à l'entretien et au bon fonctionnement du dispositif.

**Chaque semaine :** vérifiez le fonctionnement de l'alarme : en appuyant quelques secondes sur le bouton « Test ».

**Chaque mois :** nettoyez le détecteur de fumées : en retirant la poussière, les insectes et les toiles d'araignée (par exemple avec l'embout aplati d'un aspirateur) et en essuyant le couvercle à l'aide d'un chiffon humide.

**De 1 à 10 ans selon les modèles :** changez les piles quand le détecteur émet un signal sonore et lumineux pendant plusieurs jours dont les caractéristiques sont précisées dans le mode d'emploi.

### Quels sont les risques si je ne fais pas l'entretien ?

Le détecteur peut ne pas fonctionner en cas d'incendie avec les conséquences possibles pour les occupants.

**Pour les finances :** aucune sanction n'est actuellement prévue par la réglementation en cas de non installation du détecteur de fumée.

**Pour les assurances :** La compagnie d'assurances ne peut pas se prévaloir du défaut d'installation du détecteur pour s'exonérer de son obligation d'indemniser les dommages causés par un incendie. L'occupant doit déclarer à son assureur avec lequel il a conclu un contrat garantissant les dommages d'incendie que le logement est équipé d'un détecteur.

### Ce qu'il ne faut pas faire

Peindre le couvercle.

